

DEMANDE D'ADHÉSION – FILLE et CONSENTEMENT DU PARENT/TUTEUR

N° de membre (iMIS)

PARENT/TUTEUR : Veuillez remplir les pages 1, 2 et 3 du formulaire et les soumettre le plus tôt possible selon les instructions fournies par [votre bureau guide](#) afin de garantir votre inscription. L'inscription n'est pas complète sans le paiement. Pour plus d'information, veuillez composer le 1 800 565-8111 durant les heures de bureau régulières. **Veuillez conserver les pages 4 et 5 (Code de conduite) pour référence.**

À USAGE INTERNE SEULEMENT

Unité où la fille est placée : _____ Code iMIS de l'unité : _____ N° de compte familial : _____

Date de réception : _____ Date de paiement : _____

 Paiement ci-joint Aide à l'adhésion : _____ \$ Paiement partiel : _____ \$

 Je désire joindre les : Sparks (5-6) Brownies (7-8) Guides (9-11) Guides solitaires
 Pathfinders (12-14) Rangers (15-17) Filles en transition pour devenir des membres adultes (ont complété le programme des Rangers)

 Comment as-tu connu les Guides? Ancien jeune membre Parente/amie membre des Guides Site Web École
 Médias Publicité imprimée Vente de biscuits

As-tu déjà été membre des Girl Guides of Canada–Guides du Canada? Si oui, dans quelle unité et en quelle année? As-tu une préférence pour une unité particulière maintenant? Si oui, laquelle :

Unité : _____ Année : _____ Unité : _____

PARTIE A : Renseignements aux fins de communication
Fille/pupille : _____
 Prénom et initiales Nom de famille
Adresse : _____
 App./N° Rue N° de case postale ou route rurale

 Ville Province/territoire Code postal
Tél. : Rés. : () _____ Cell. : () _____
Date de naissance : ____/____/____
 Mois/jour/ année Courriel : _____

***Parent principal/tuteur :** _____
 Prénom Nom de famille Courriel
Téléphone : Travail : () _____ Rés. : () _____ Cell. : () _____
2° parent/tuteur : _____
 Prénom Nom de famille Courriel
Téléphone : Travail : () _____ Rés. : () _____ Cell. : () _____
 *Le parent principal/tuteur sera la première personne-ressource pour les GdC à toutes les fins.

Personne à aviser en cas d'urgence :
autre que le parent ayant la garde; ne résidant pas au domicile de la fille

 Prénom Nom de famille
Téléphone : Travail : () _____ Rés. : () _____ Cell. : () _____

PARTIE B : Utilisation de l'information
 Afin d'améliorer constamment nos programmes et activités, nous communiquons de temps à autre avec les filles pour leur demander leurs idées, opinions et commentaires. Veuillez cocher la case si vous ne nous autorisez **pas** à communiquer avec votre fille/pupille.

PARTIE C : Besoins en matière d'accessibilité

 Si votre fille/pupille a un handicap quelconque pouvant nécessiter des mesures d'adaptation, nous vous prions de nous en aviser pour que nous puissions la placer dans l'unité ou l'activité qui répondra le mieux à ses besoins. Si vous désirez discuter de ses besoins avec une représentante des GdC, vous pouvez communiquer avec votre bureau provincial au 1-800-565-8111 ou écrire à membership@girlguides.ca.

À USAGE INTERNE SEULEMENT

Nom :	Date de naissance : MM/DD/JJJJ	N° de compte familial : (iMIS)
Nom de l'unité :		N° de membre de la fille (iMIS)

Consentement du parent/tuteur et Entente d'adhésion

Énoncé de consentement général

Les activités guides sont organisées selon des normes et directives de gestion établies, y compris en ce qui concerne la supervision, la formation, l'utilisation du matériel et les questions relatives à la santé. Ces normes sont énoncées dans le Guide Sécurité : Planification des activités et gestion de la sécurité, et sont disponibles sur demande.

Au cours d'une activité guide typique, il se peut que votre enfant (pupille) participe à des activités, supervisées par sa responsable, qui peuvent inclure, sans s'y limiter, les suivantes :

- l'artisanat (utilisation de ciseaux, de colle, de pièces de petite dimension)
- des jeux actifs (utilisation de ballons, course, saut à la corde, sauts, lancers, etc.)
- la natation dans une piscine publique où l'installation fournit les sauveteurs
- l'utilisation de matériel (pour des expériences scientifiques, l'artisanat, les jeux, la cuisine, etc.)
- des activités physiques extérieures dans la collectivité (ventes de biscuits, visites guidées à pied, patinage, randonnées dans la nature, etc.)
- des excursions à des lieux d'intérêt locaux (musées, parcs, casernes de pompiers, etc.)

Toutes les activités comportent un élément de risque. Bien que les Guides du Canada et la (les) responsable(s) de votre fille (pupille) prennent toutes les précautions raisonnables pour réduire ces risques, cela ne constitue pas une garantie contre les blessures et les pertes.

Certains des risques associés aux activités typiques comprennent (sans s'y limiter) : les éraflures, les coupures ou

contusions, les foulures, entorses ou fractures possibles, les maladies de sources connues ou non, le vol ou la perte de biens, les blessures imprévues découlant d'activités, de l'utilisation de matériel ou d'actions, y compris les actes de négligence, faites par votre fille (pupille), d'autres participantes ou d'autres personnes.

Occasionnellement, vous devrez fournir à votre enfant (pupille) du matériel ou des vêtements appropriés à l'activité.

Il peut arriver que des adultes non membres n'ayant pas fait l'objet d'une vérification des antécédents aident à la supervision des activités de l'unité de votre enfant (pupille) sous la direction d'une responsable. Toutefois, nos règlements stipulent qu'aucune fille ne doit rester seule avec un adulte qui n'a pas fait l'objet d'une vérification des antécédents.

Certaines activités peuvent se dérouler dans la collectivité. L'endroit où se déroule l'activité peut être à distance de marche ou requérir que votre enfant (pupille) soit laissée ou reprise ailleurs qu'à l'endroit habituel. Dans ce cas ou lorsqu'il faut faire d'autres arrangements pour le transport, la responsable vous fournira tous les détails.

Il se peut aussi que votre enfant (pupille) participe occasionnellement à des activités ou événements (p. ex. : camps, voyages, excursions ou événements spéciaux) qui s'ajoutent aux activités décrites ci-dessus. Vous devrez alors donner votre autorisation pour ces activités ou événements spécifiques. Le cas échéant, la responsable d'unité de votre enfant (pupille) vous enverra des renseignements supplémentaires sur l'activité ou l'événement prévu.

Entente d'adhésion

En signant cette entente, je confirme que je comprends et que j'accepte ce qui suit :

- Je comprends que les Girl Guides of Canada–Guides du Canada (GGC–GdC) sont un organisme bénévole qui s'adresse aux filles et aux femmes, et j'accepte d'aider ma fille/pupille et ses responsables dans leurs activités tout au long de l'année.
- J'accepte que ma fille/pupille participe à la vente des biscuits des Guides, principale activité de financement des GdC.
- Je comprends que je dois m'assurer que ma fille/pupille respecte les heures d'arrivée et de départ des réunions et autres activités.
- J'ai lu et je comprends le Code de conduite, et je m'engage à ce que ma fille/pupille et moi nous y conformions et en respectons les règles. J'informerai également tout autre parent/tuteur de ma fille/pupille ayant des interactions avec les GdC qu'il ou qu'elle doit également se conformer au Code de conduite et en respecter les règles.
- Je comprends que les activités des GdC comportent un élément de risque et, après avoir bien réfléchi à tous les risques potentiels que cela pourrait comporter, j'assume librement et volontairement au nom de ma fille/pupille tous les risques associés aux activités guides, lesquels ne sont pas limités aux risques énoncés précédemment et sont expliqués dans l'**Énoncé de consentement général**.

En tant que parent ayant la garde de/tuteur de _____ j'autorise ma fille/pupille à
Nom de l'enfant

devenir membre des Girl Guides of Canada–Guides du Canada et je reconnais que les GdC entendent utiliser le présent formulaire **Consentement du parent/tuteur et Entente d'adhésion**.

Signature du parent ayant la garde/tuteur

Nom : _____ Signature : _____ Date : _____
(En lettres moulées) Suite à la page suivante

Nous protégeons et respectons vos renseignements personnels. Ces renseignements ne sont utilisés qu'aux fins énoncées sur le formulaire ou visées par celui-ci. Pour plus d'information, consultez notre énoncé sur la confidentialité à www.girlguides.ca ou communiquez avec votre bureau provincial ou le Bureau national pour en obtenir un exemplaire.

Nom: _____

PARTIE F : Décharge visant les documents audiovisuels

Cette décharge doit être remplie pour tous les membres des Girl Guides of Canada–Guides du Canada (GGC–GdC). Elle demeurera en vigueur jusqu'à ce que la fille ou jeune membre atteigne l'âge de la majorité. Cette information sera entrée dans le système iMIS, la base de données des membres des Guides du Canada. Pour modifier votre consentement, vous devez remplir un nouveau formulaire IR.1.

Durant les activités, il est possible que des représentantes des Girl Guides of Canada–Guides du Canada, des responsables, des membres, des participants non-membres et des membres du personnel prennent des photos ou fassent des enregistrements des activités par d'autres moyens. Ces photos et enregistrements sont parfois remis aux GdC pour servir à la promotion du guidisme. Veuillez nous aviser ci-dessous si vous acceptez ou non que l'image et la voix de votre enfant ou pupille soit utilisée à des fins promotionnelles par les GdC :

J'autorise les Girl Guides of Canada–Guides du Canada à prendre des photos et à faire des enregistrements audiovisuels de mon enfant/ma pupille sur photo, film, bande audio ou vidéo, ou support numérique, et à utiliser ce matériel, ou tout autre matériel similaire fourni aux GdC par moi ou des tierces parties participant aux activités guides, en tout ou en partie, dans l'immédiat ou dans le futur, dans les médias ou à la télévision, dans des films, sur Internet, dans des présentations multimédia, à la radio, sur bande audio ou vidéo, sous forme d'imprimé ou d'affiche pour la promotion du guidisme. Au nom de mon enfant/ma pupille, je cède et transfère aux Girl Guides of Canada–Guides du Canada tout droit de propriété, incluant le droit d'auteur, que mon enfant/ma pupille pourrait détenir sur ce matériel.

Les Girl Guides of Canada–Guides du Canada ne sont responsables que de l'utilisation officielle des photos et enregistrements. Les GdC ne surveillent pas l'usage personnel fait par les responsables, membres et non-membres autrement qu'aux fins promotionnelles précisées ci-dessus et n'en sont aucunement responsables.

NOTE: Vous devez remplir cette section. Cochez et signez pour confirmer votre sélection.

En tant que parent ayant la garde de/tuteur de _____
(Nom de l'enfant/de la pupille)

Je donne mon autorisation telle qu'énoncée ci-dessus **OU** **Je NE DONNE PAS mon autorisation telle qu'énoncée ci-dessus**

Signature du demandeur :

Date:

Lien par rapport à l'enfant/la pupille :

VEUILLEZ DÉTACHER CETTE PAGE ET LA CONSERVER DANS VOS DOSSIERS.
NE LA RETOURNEZ PAS AVEC VOTRE DEMANDE SIGNÉE.

Code de conduite

(Révision : 9 décembre 2010)

Le présent Code de conduite fait partie intégrante de l'implication dans les Girl Guides of Canada–Guides du Canada (GGC–GdC). Le Code de conduite exige que tous les membres, bénévoles, employés et parents ou tuteurs des membres se conforment aux règles suivantes :

1. S'abstenir de toute parole, de toute action et de tout comportement, de quelque forme que ce soit, manifestant un manque de respect envers d'autres membres, bénévoles, employés ou membres des familles de telles personnes.
2. Maintenir la réputation et l'intégrité des GdC en s'assurant que leur conduite, que ce soit en personne, en ligne ou autrement, soit une source d'honneur et de fierté pour les GdC.
3. Veiller à procurer un environnement qui soit sécuritaire et protège les membres, filles et adultes, les bénévoles et les employés contre la violence psychologique, physique, verbale et sexuelle.
4. Respecter le droit à la protection de la vie privée des autres membres, bénévoles et employés, et le caractère confidentiel de leurs renseignements personnels.
5. Agir avec honnêteté et intégrité dans toute transaction portant sur les biens, les fonds ou tout autre élément d'actif appartenant aux GdC.
6. Respecter et observer les lois du Canada et de la province pertinente ou du territoire pertinent.
7. Traiter les membres, bénévoles, employés et familles des membres équitablement, sachant que les GdC ne tolèrent aucune discrimination illicite fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la citoyenneté, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, la capacité mentale ou physique, les croyances politiques, le statut socio-économique, l'état de santé, l'orientation sexuelle, l'état matrimonial ou tout autre motif énoncé dans la législation sur les droits de la personne de la juridiction dans laquelle les personnes concernées se trouvent.

De plus, les membres, bénévoles et employés doivent observer ce qui suit :

8. Souscrire aux principes de la Promesse et de la Loi des GdC, et adhérer aux règlements, aux politiques et aux méthodes des GdC.
9. Assumer les rôles et responsabilités énoncés dans leur description de tâches (s'il y a lieu) et exercer leurs fonctions dans les limites de leur autorité.
10. Assurer diligemment la confidentialité de tout renseignement relatif aux Guides du Canada obtenu dans l'exercice de leurs fonctions guides qui n'est pas du domaine public.

Les Girl Guides of Canada–Guides du Canada se réservent le droit de prendre des mesures relativement à toute violation du Code de conduite.

Comprendre le Code de conduite

Le Code de conduite des Guides du Canada énonce des normes claires et précises en matière de comportement respectueux qui s'appliquent à toutes les personnes associées au guidisme – filles membres et parents/tuteurs, membres adultes, bénévoles et employés. Ce Code s'accompagne de la responsabilité de se conformer aux normes en donnant l'exemple et en encourageant les autres à faire de même.

Il est souvent difficile de tracer la ligne entre sa vie personnelle et son emploi ou son rôle de bénévole. Les membres, les bénévoles, de même que les employés des Guides du Canada doivent toujours avoir à l'esprit que ce qu'ils disent ou ce qu'ils font, que ce soit ou non dans le cadre d'activités organisées par les GdC, peuvent avoir un impact sur la réputation de l'organisation.

Pour plus de renseignements sur l'interprétation du Code de conduite et sur ce qu'il faut faire et ne pas faire, veuillez consulter le document [Comprendre le Code de conduite](#).

VEUILLEZ DÉTACHER CETTE PAGE ET LA CONSERVER DANS VOS DOSSIERS.

NE LA RETOURNEZ PAS AVEC VOTRE DEMANDE SIGNÉE.

Le Code de conduite et vous

(Mars 2011)

Les valeurs mises de l'avant par les Girl Guides du Canada (GdC) sont énoncées dans la Promesse et la Loi, et appuyées solidement par le Code de conduite. Puisque vous faites partie de la communauté guide, vous – filles membres et parents/tuteurs, membres adultes, bénévoles et employés – avez le droit de bénéficier d'un environnement respectueux, sécuritaire et positif. Ce droit s'accompagne de la responsabilité d'assurer que l'expérience soit respectueuse, sécuritaire et positive pour toutes les personnes qui sont impliquées dans le mouvement guide.

Chaque personne impliquée dans les GdC a des rôles et des responsabilités à assumer relativement au Code de conduite :

- Respecter les principes du Code de conduite et être personnellement responsable de vos actions et de vos comportements.
- Vous tenir responsables les unes les autres de vos actions et de vos comportements.
- Communiquer de façon ouverte, claire et respectueuse pour résoudre les problèmes.
- Prendre des mesures promptes et raisonnables pour régler les problèmes en temps opportun afin d'éviter une escalade inutile, et demander de l'aide au besoin.
- Être un modèle pour les autres, particulièrement pour nos filles membres/filles/pupilles.

Les GdC s'attendent à ce que les membres adultes travaillant auprès des filles :

- présentent et expliquent le Code de conduite aux filles de leur unité et s'entendent avec elles sur son application à leur unité;
- s'informent sur les politiques et les méthodes des GdC;
- expliquent aux bénévoles non membres et aux parents/tuteurs les politiques et les méthodes pertinentes à leur interaction avec les GdC;
- communiquent régulièrement et de façon significative avec les parents/tuteurs;
- appliquent des règles de comportement uniformes pour toutes les filles.

Les GdC s'attendent à ce que les parents/tuteurs :

- encouragent et aident leur fille/pupille à respecter le Code de conduite;
- s'assurent que tout autre parent/tuteur de leur fille/pupille connaisse le Code de conduite et la responsabilité qui lui incombe de le respecter dans ses interactions avec les GdC;
- soutiennent les efforts des GdC et de ses membres adultes pour maintenir un environnement où tout le monde aime le guidisme;
- communiquent régulièrement et de façon significative avec les responsables de l'unité de leur fille/pupille.

Les GdC s'attendent à ce que les filles membres :

- participent à la programmation avec leur responsable d'unité en vue de connaître le Code de conduite et nos règles de comportement.

On peut obtenir la politique sur le Code de conduite en consultant le [site Web des GdC](#), en s'adressant à un membre adulte ou à un bureau provincial.